



AG : présentation des comptes et Budget prévisionnel

Par colebel

Bonjour,

Le syndic bénévole (copropriété de 3 lots[b]) a été créé le 27 juin 2020. Nous avons établi un budget prévisionnel et avons voté un budget prévisionnel avec l'ouverture d'un compte bancaire.

Le Président prévoit une AG fin mai- début juin prochain. Il y présentera les comptes de l'année ainsi que le budget prévisionnel.

Comme c'est la première fois que cette présentation a lieu, nous souhaiterions savoir quels sont les documents à présenter ? avez-vous un modèle ? que doit-on voter ?

Autre question : les comptes sont-ils à montrer à chaque année civile (au 31 décembre) ou en fonction de la date notre 1^{ere} AG (au plus tard le 27 juin de chaque année) ?

Merci de votre aide,

Cdt

CL

Par AGeorges

Bonsoir Colebel,

Les conditions pour les petites copropriétés de moins de 10 lots sont moins contraignantes, mais il faut tout de même faire une comptabilité. Pour ce faire, vous choisirez un logiciel qui vous produira les états nécessaires.

Pour la période, le plus courant est de d'aligner la comptabilité sur un calendrier civil janvier-décembre. Il faut ensuite environ 3 mois pour finaliser les comptes, les faire vérifier et ensuite préparer l'AG dans les 6 mois de clôture des comptes (imposé par la loi). D'où la limite courante du 30 juin. La date de l'AG peut tout à fait fluctuer d'une année sur l'autre, disons entre avril et juin.

Les copropriétés ont l'obligation (sauf crise sanitaire) de faire au moins une AG par an, et il y a des règles strictes de convocation, de tenue et de compte-rendu (le PV) à suivre.

Le sujet est vaste. Il existe des documentations assez complètes sur le net. N'hésitez pas à en apprendre un minimum.